

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal le sept avril deux mil vingt-deux, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUTHIER, Maire de DORNES.

**Convocation** : 30 mars 2022.

**Étaient présents** : Mmes et MM. GAUTHIER Jean-Luc, ROSSFELDER Gérard, NATY Nicole, BEAUCOUSIN Lucien, MARON Adrien, DE DIVONNE Ludovic, AUGENDRE Aline, CAPET François, PAUL Florian, LAPREVOTTE Dominique.

**Étaient absents excusés** : Mme DINET Isabelle (pouvoir à Mme NATY Nicole), Mme DUBOIS Isabelle (pouvoir à M. GAUTHIER Jean-Luc) – Mme HERBEMONT Mélanie (pouvoir à M. LAPREVOTTE Dominique) - M. SEGUIN Pierre (pouvoir à M. CAPET François).

**Secrétaire de séance** : Mme NATY Nicole.

**Secrétaire suppléante** : Mme SALBRICQ Ghislaine.

Présentation de Sabrina VOISIN et Marie GENEIX, secrétaires de Mairie.

**-1- Comptes administratifs et comptes de gestion 2021 Commune et Lotissement :**

M. le Maire indique aux conseillers que les comptes de gestion préparés par l'Inspectrice des Finances Publiques de DECIZE sont en concordance avec les comptes administratifs de la Commune et du Lotissement.

M. le Maire présente les comptes administratifs, fait le point sur les réalisations effectuées en 2021 et fait état d'un déficit (186 563.43 €) concernant le compte du Lotissement, qui sera compensé par le budget primitif de la Commune, et du solde de fonctionnement concernant le compte de la Commune à reporter au budget primitif (551 483.00 €)

Il donne ensuite la présidence à M. ROSSFELDER et sort afin de faire procéder au vote des comptes administratifs 2021. Les comptes administratifs (ainsi que les comptes de gestion) présentent les résultats suivants :

Budgets / Sections	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Commune</b>	977 084.82	1 082 145.16	368 305.30	521 255.92
<b>Solde avec report et R.A.R.</b>		<b>590 343.77</b>	<b>38 860.77</b>	
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>551 483.00</b>			
<b>Lotissement</b>	129 530.30	53 092.27	129 530.30	0
<b>Solde avec report et RAR</b>	186 563.43		0	
<b>Solde</b>	<b>186 563.43</b>			

Les membres de Conseil Municipal adoptent les comptes de gestion (Commune et Lotissement) à la majorité des membres présents et représentés par 12 voix pour (dont trois pouvoirs) et 2 voix contre (dont un pouvoir).

Les membres de Conseil Municipal adoptent les comptes administratifs (Commune et Lotissement) à la majorité des membres présents et représentés par 10 voix pour (dont deux pouvoir) et 2 voix contre (dont un pouvoir), Monsieur le maire ne participe pas au vote.

Mme Herbemont et M. Laprevotte votent contre en raison du déficit du budget du lotissement.

Monsieur le Maire explique qu'à l'origine, il a été fait le choix de vendre les terrains à un prix attractif afin de faire venir de nouveaux habitants sachant que le déficit serait couvert en 5 ans par le recouvrement des différentes taxes. Les délibérations approuvant les comptes de gestion et administratif, ainsi que d'affectation du résultat seront prises en ce sens. M. le Maire reprend la présidence de la séance.

**-2- Budget primitif 2022 et affectation du résultat :**

Après présentation par M. le Maire des projets que la Commune envisage de réaliser cette année, le budget, mis aux voix, est adopté à la majorité des membres présents et représentés par chapitre par 12 voix pour (dont trois pouvoirs) et 2 voix contre (dont un pouvoir).

Il s'équilibre en dépenses et en recettes et par section de la façon suivante :

Budgets / Sections	Section de <b>Fonctionnement</b>	Section d' <b>Investissement</b>
<b>COMMUNE</b>	1 687 192.00	851 009.54
Ensemble	<b>2 538 201.54</b>	

La délibération correspondante sera prise en ce sens.

Mme Herbemont et M. Laprevotte votent contre étant opposés au financement des différents projets à l'aide d'emprunt et ce afin de réduire l'endettement de la commune.

La volonté de financer une partie des investissements à l'aide d'emprunt, tient en premier lieu par le taux d'endettement de la commune qui est très inférieur à ce qui est constaté dans les communes de même dimension, et les taux d'emprunt étant encore à un niveau très bas, le coût de cet emprunt en est donc très faible.

### **-3- Taux des contributions directes (TH, TFB et TFNB 2022) :**

M. le Maire propose de garder inchangé le taux des taxes « foncière propriétés bâties » et « foncière propriétés non bâties ».

Etant donné la réforme mise en place par l'État supprimant la taxe d'habitation, les modes de calcul ont évolué avec le reversement de la taxe foncière propriété bâtie du Département en appliquant un coefficient correcteur pour obtenir le montant réel versé à la commune. Ainsi, les taux pour 2021 sont les suivants :

Taxe sur le foncier bâti : 31.78 % (soit 7.88 % TF communale en 2020 + 23.90 % TF département) ;

Taxe sur le foncier non bâti : 20.55 %.

Le calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires reste inchangé en utilisant le taux de la taxe d'habitation de 2020, une évolution du calcul de cette taxe est prévue en 2023.

Après exposé de la méthode de calcul des taux, ces derniers sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés ; soit 14 voix pour dont quatre pouvoirs.

Une délibération sera prise pour valider le montant des taux votés.

### **-4- Clôture du budget du lotissement :**

La totalité des lots ayant été aliénée, il convient de clôturer le budget du lotissement, celui-ci fait état d'un déficit pour un montant de 186 563.43 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (12 pour et 2 contre) approuve cette décision. Une délibération sera prise en ce sens.

Mme Herbemont et M. Laprevotte vote contre en raison du déficit de ce budget.

Monsieur le Maire explique qu'à l'origine, il a été fait le choix de vendre les terrains à un prix attractif afin de faire venir de nouveaux habitants sachant que le déficit serait couvert en 5 ans par le recouvrement des différentes taxes.

### **-5- Admissions en non-valeurs :**

Les impayés résultant de l'émission des titres de recettes à l'encontre des parents d'élèves pour les services mis à leur disposition, s'élèvent à un montant de 115.05 €. M. le Maire propose d'admettre en non-valeur les sommes résultant des impayés n'ayant pu être recouvrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver cette décision par délibération.

### **-6- Marché public (mise à jour du montant du marché) :**

Certains travaux concernant l'école maternelle ne sont pas encore évalués, nous ne pouvons déterminer l'actualisation du prix du marché.

Une visite de l'école maternelle est programmée le 23 avril 2022 de 10h à 12h, à destination des parents d'élèves.

Une réunion du RPI est prévue le 14 avril 2022 à 19h.

### **-7- Informations diverses :**

#### **a) Renouvellement des divers contrats (agents non titulaires) :**

Contrat de Mme Marie GENEIX : renouvelé comme suit : durée de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril ;

Contrat de Mr Romain SCHNEIDER (Service civique) : renouvelé comme suit : durée de 8 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai ;

Contrat de Mme ROCH Sylvie (affectée à la restauration et au camping) : renouvelé comme suit : durée de 5 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai, départ en retraite le 30/09/2022.

Ces contrats sont renouvelés à l'unanimité des membres présents et représentés et les délibérations seront prises en ce sens.

**b) Opération bourg connecté WIFI Nièvre :**

Le principe de cette opération, est de bénéficier de la connexion à internet en wifi gratuitement. L'installation de cette opération est prise en charge par Nièvre Numérique. Le fonctionnement, qui lui est à la charge de la commune, est de 500 € par an.

Après débat le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

**c) Implantation antenne téléphonie mobile :**

La commune profite de l'obligation faite par l'état aux opérateurs, qui est d'installer 5000 antennes regroupant les 4 opérateurs principaux en France (Orange, SFR, Free et Bouygues), dans des zones dont la réception est mauvaise. Le lieu dit « Les Desrués » a été retenu pour l'implantation d'une antenne, qui sera mise en service au plus tard le 14 février 2024. Le lieu précis d'implantation sera défini par l'installateur afin d'obtenir la meilleure diffusion.

**d) Prêt de locaux :**

M. le Maire a été sollicité par une personne à la recherche d'un local pour démarrer une activité de naturopathie. Après discussion il a été décidé par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés de prêter un local de la Trésorerie pour une durée de 6 mois. Une convention sera établie.

**e) Fibre :**

Aux dernières informations, la fibre sera disponible sur la commune le 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 si de nouveaux retards ne viennent pas perturber les travaux.

**f) Prêt bancaire :**

Une étude pour effectuer un prêt bancaire de 310 000 € a été lancée, seulement une proposition sur les trois demandées nous a été retournée avec un taux de 1.56% sur 15 ans.

M. le Maire demande l'autorisation auprès du Conseil Municipal, de signer le prêt avec l'organisme le plus intéressant (avec un taux maximum de 1.56%). Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (12 pour et 2 contre) approuve et autorise cette demande.

Une délibération sera prise en ce sens.

**g) Elections :**

Des problèmes sont survenus avec le nouveau logiciel. Des cartes électorales sont en instance et à la disposition des habitants. Les procurations peuvent être maintenant données à une personne située en dehors de la commune.

**h) France Rénov :**

Une réunion est prévue le 12 avril 2022 à 18h30 à la salle des fêtes, pour une présentation sur les subventions proposées aux particuliers, dans le cadre de l'aménagement de leur logement au niveau thermique. L'invitation à participer à cette réunion est ouverte aux Dornois ainsi qu'aux habitants des communes voisines.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 25.